

# Finances 2022

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2022 de la commune le 25 mars 2022. Préalablement, le compte administratif 2021 (traduction comptable de l'action menée en 2020) dûment validé par la trésorerie de Cergy, a été approuvé par l'assemblée locale. Il se présente ainsi:

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	638 607.12 €	Recettes	60 853.06 €
Dépenses	632 342.66 €	Dépenses	172 226.60 €
Résultat exercice 2021	<b>6 264.46 €</b>	Résultat exercice 2021	<b>- 111 373.54 €</b>
Report résultat antérieur	468 628.17 €	Report résultat antérieur	409 596.95 €
Résultat cumulé	<b>474 892.63 €</b>	Résultat cumulé	<b>298 223.41 €</b>

La section de fonctionnement présente **un excédent de 474 892.63 €**

Le **budget 2022** voté se présente en équilibre comme suit:

Section de Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de 962 413,94 €  
 Section d'Investissement Dépenses et Recettes à hauteur de 486 019.67 €

En matière de fiscalité, la disparition progressive de la taxe d'habitation qui devrait être totale en 2023 cumulé avec le désengagement de l'état à nécessité de revoir la fiscalité locale. Pour rappel, celle-ci n'avait pas évoluée depuis 10 ans. Ainsi le taux d'imposition sur le foncier bâti augmente de 1%, les autres taux ne changent pas.

En 2021, le produit de la taxe départementale sur le foncier bâti a été transféré aux communes . Les taux communaux et départementaux s'additionnent, mais ont été figés sur la valeur de 2020. D'où une modification importante du taux en 2021, mais sans impact sur la somme à payer, la taxe départementale ayant disparue.

Pour 2022, les taux votés en Conseil Municipal sont les suivants:

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Taxe d'habitation	10.13 %	10.13 %	10.13 %
Taxe sur le foncier bâti	10.14 %	27.32 %	<b>28.32 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	36.13 %	36.13 %	36.13 %

Il est à noter que le niveau d'endettement de la commune reste très faible. Le service de la dette représente moins de 1% du budget total de la commune. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour réaliser les investissements planifiés en 2022.

La présentation des comptes 2021 et du budget primitif 2022 qui a été faite durant le conseil municipal du 25 mars 2021 est disponible dans la section "Documents".

Documents

[Comptes 2021 et Budget 2022](#)